



## congé parental quand on a plusieurs temps partiels

Par **petitecarole69**, le **28/01/2013 à 14:37**

Bonjour,

Je suis assistante sociale (salariée) dans une association départementale qui gère plusieurs structures de protection de l'enfance.

Au sein de cette même association, j'ai deux contrats de travail à mi-temps de 17h50 chacun pour des interventions sur 2 structures différentes. Les deux contrats sont des cdi. J'ai deux fiches de paie.

Alors j'ai deux questions: la première: ai-je un seul employeur (l'association) ou deux (les structures)?

Je souhaite prendre un congé parental et réduire mon temps de travail à 80%. Est-ce possible ou vais-je devoir me rabattre sur un mi-temps?

En vous remerciant,

Par **P.M.**, le **28/01/2013 à 18:15**

Bonjour,

Tout dépend si c'est la même entité juridique, dans ce cas, c'est le même employeur et il est tout à fait limite de vous faire deux contrats de travail, même s'il semble que ce soit admis...